

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 30 MARS 2023

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **JEUDI 30 MARS** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 24 mars 2023.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean Noël, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. COMBE Jacques a donné procuration à M. OBOEUF Gérard.
Mme CROWYN Véronique a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme BAUDEQUIN Odile

Fin de la séance : 21h30

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs et précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget à compter du 1er janvier 2023,

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 21 mars 2023 :

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;
Et après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE

(Mme CHRETIEN Stéphanie, M. DUBUISSON Frédéric et M. RYS Didier (+1), votant CONTRE) :

ARTICLE UNIQUE - D'ADOPTER par chapitre le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023 qui s'équilibre comme suit :

A/ En section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
002 - Déficit reporté	0,00 €	002 - Excédent reporté	4 942 228,11 €
011 - Charges courantes	4 300 000,00 €	013 - Atténuation de charges	400 000,00 €
012 - Personnel	5 292 144,00 €	042 - Opérations d'ordre	300 000,00 €
014 - Atténuation de produits	15 000,00 €	70 - Produits des services, domaines, ventes diverses	200 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	100 000,00 €	73 - Impôts et taxes - FCTVA	2 275 653,21 €
023 - Virement à la SI	5 372 268,95 €	731 - Fiscalité locale	6 324 346,79 €
042 - Opérations d'ordre	510 000,00 €	74 - Dotation et participation - DGF	2 866 134,20 €
65 - Autres charges - Subventions	1 545 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	45 000,00 €
66 - Remboursement des intérêts	228 952,36 €	76 - Produits financiers	3,00 €
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00 €	77 - produits exceptionnels	30 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	1 000,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	1 000,00 €
TOTAL fonctionnement - Dépenses	17 384 365,31 €	TOTAL fonctionnement - Recettes	17 384 365,31 €

B/ En section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
001 - Solde exécution SI	3 005 255,06 €	001 - Solde exécution SI	0,00 €
020 - Dépenses imprévues	100 000,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	5 372 268,95 €
040 - Opérations d'ordre entre section	300 000,00 €	024 - Pdts de cession d'immobilisation	150 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	140 000,00 €	040 - Opérations d'ordre entre section	510 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves, FCTVA	8 000,00 €	041 - Opérations patrimoniales	140 000,00 €
1001 - Travaux neufs de voirie	472 443,55 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves ,FCTVA	5 076 559,44 €
1002 - Environnement	2 118 356,29 €	13 - Subventions d'investissement	6 210 996,43 €
1003 - Affaires scolaires	160 690,17 €	16 - Emprunts et dettes	1 600 000,00 €
1005 - Monuments historiques	7 586 305,06 €	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €
1006 - Affaires culturelles	737,56 €	23 - Immobilisation en cours	43 001,64 €
1008 - Mobilité urbaine	300 000,00 €	45821 - Mandat port fluvial	112 354,58 €
1010 - Tourisme	2 774,82 €		
1011 - Affaires diverses	10 075,60 €		
1012 - Services techniques	299 328,40 €		
1013 - Divers bâtiments	2 044 641,00 €		
1014 - Service des sports	93 215,02 €		
1015 - Défense incendie	40 000,00 €		
1016 - Services administratifs	72 936,44 €		
1019 - Salle Foch	2 900,00 €		
1021 - Police Municipale	5 600,00 €		
1028 - Salle du Manège	0,00 €		
16 - Remboursement capital	1 089 475,99 €		
204 - Subventions d'équipement versées	525 091,50 €		
21 - Immobilisations corporelles	725 000,00 €		
45811 - Mandat port fluvial	112 354,58 €		
TOTAL investissement - Dépenses	19 215 181,04 €	TOTAL investissement - Recettes	19 215 181,04 €


 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Jean-Claude DISSAUX